



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS
DE RÉGULATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 30 JUIN 2026

CHIFFRES CLÉS - DONNÉES STATISTIQUES NATIONALES DU SECTEUR D'ÉLECTRICITÉ

L'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) vient de publier au mois de juin les données statistiques nationales du secteur de l'électricité de l'année 2025. La consommation brute atteint 6 529 GWh, en hausse de 2,98% sur base annuelle, avec un prélèvement des réseaux électriques en stagnation à 5 953 GWh. La hausse la plus remarquable concerne l'autoconsommation/partage de l'électricité avec 444 GWh, en croissance annuelle de 122%. La production nationale augmente de 20,8% à 1 826 GWh, elle est basée sur trois sources renouvelables principales : la photovoltaïque, les éoliennes et le bois de rebut. En 2025, le prix de la fourniture intégrée de l'électricité pour un client résidentiel moyen atteint 26,65 c€/kWh, en hausse de 31,4%. Les chiffres clés du secteur de l'électricité présentent une vue détaillée de l'évolution des différents indicateurs sur plusieurs années, y compris les batteries de stockage pour un premier relevé.

Les chiffres clés informent sur l'évolution de la consommation brute des clients résidentiels (env. 15%) et non-résidentiels (env. 85%) sur plusieurs années. Il en ressort que la consommation brute incluant les pertes de réseau en 2025 est de 6 529 GWh (Gigawattheures), soit une augmentation de 189 GWh et une hausse de +2,98% sur base annuelle. La consommation brute est composée d'une part par les importations d'énergie électrique de 4 776 GWh (-2,84 % sur base annuelle) moins les exportations de 72,6 GWh et d'autre part par la production totale sur le territoire nationale de 1 826 GWh en 2025 (+20,8% sur base annuelle).

En 2025, la consommation finale des clients est de 6 397 GWh (y exclu les pertes de réseau) et se compose du prélèvement des réseaux électriques de 5 953 GWh et de l'autoconsommation/partage d'électricité par les clients de 444 GWh, représentant désormais 7% de la consommation finale. Les volumes autoconsommés ou partagés, ainsi que les volumes d'électricité vendus sous contrats d'achats d'électricité sont documentés en détail pour les différents types d'installations et, pour la première fois par niveaux de partage.

La production nationale de 1 826 GWh des différents types d'installations est documentée en détail dans le rapport ; incluant le nombre d'installations, la puissance installée et le volume de production totale avec leurs évolutions respectives.

Les différents types d'installations sont entre autres les éoliennes, la photovoltaïque, la biomasse, l'hydroélectrique et l'incinération. La puissance installée de la photovoltaïque augmente fortement en 2025 à 746 MW, soit une augmentation de 197 MW (+35,8% sur base annuelle). La production totale de la photovoltaïque est de 627 GWh (+74,3% sur base annuelle) et devient pour la première fois la plus importante source de production d'électricité. Elle dépasse ainsi la production des éoliennes qui est de 467 GWh (+0,02% sur base annuelle). Le nombre d'installations photovoltaïques enregistre une forte hausse de 10 694 unités (+47,3 %) pour arriver à 33 304 installations fin 2025.

Une large partie de la production nationale est injectée dans les réseaux électriques avec environ 75% du volume total, ce taux était encore de 87% en 2024. Le solde de la production est autoconsommé ou, à moindre degré, partagé par les consommateurs. Parallèlement à l'autoconsommation ou des contrats d'achats de clients professionnels documentés en détail dans les chiffres-clés, les clients résidentiels autoconsomment essentiellement sur base de la production photovoltaïque.

La tendance d'un écart entre les volumes de consommation brute et les prélèvements des réseaux électriques augmente. Les volumes d'électricité autoconsommée ou partagée ne transitent très majoritairement pas par le réseau d'électricité, et proviennent principalement du bois de rebut pour les clients professionnels.

En 2025 l'ILR a collecté pour la première fois auprès des gestionnaires de réseau des informations relatives aux batteries de stockage au Luxembourg. Le nombre total de batteries de stockage s'élève fin 2025 à 9 843 unités, dont 98 % ont une capacité inférieure à 30 kWh. La puissance totale des batteries de stockage s'élève à 70 634 kVA, avec une capacité d'électricité de 101 104 kWh.

Les chiffres clés détaillent également les parts de marché, l'évolution des prix moyens de la fourniture d'électricité (hors frais de réseau et taxes), tout comme les taux de changement de fournisseurs. Pour tous types de clients confondus, le prix moyen de la fourniture d'électricité baisse en 2025 de 129 €/MWh à 115 €/MWh, soit une diminution de 10,68 %.

Le prix par MWh (Mégawattheures) de la fourniture intégrée, c'est-à-dire le prix effectivement facturé à un client résidentiel moyen s'élève à 266,5 €/MWh, soit 26,65 c€/kWh. La hausse de 63,8 €/MWh par rapport à 2024 s'explique largement par la diminution des aides étatiques (-77,9 €/MWh) ainsi que par l'augmentation des frais de réseau (+10,8 €/MWh).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Chiffres clés des données statistiques nationales du marché d'électricité : <https://www.ilr.lu/espace-statistiques/statistiques/chiffres-cles-du-marche-de-lelectricite-de-lannee-2025/>
- Infographie : Statistiques du marché électricité 2025 : <https://www.ilr.lu/publications/infographie-chiffres-cles-du-secteur-de-lelectricite-de-lannee-2025/>
- [Tableau de bord interactif - électricité](https://www.ilr.lu/espace-statistiques/statistiques/tableau-de-bord-electricite/), avec [données en format ouvert](#) : <https://www.ilr.lu/espace-statistiques/statistiques/tableau-de-bord-electricite/>

Contact Presse

presse@ilr.lu

Tél.

28 228 555

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques. L'ILR est également le point de contact unique pour le Luxembourg et l'autorité compétente en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information couvrant notamment les secteurs suivants : Énergie, Transports, Santé, Fourniture et distribution d'eau potable et Infrastructures numériques ainsi que les services numériques.